

Communiqué de presse du 3 septembre 2018

Les cantons faussent la concurrence entre hôpitaux et renchérissent la santé – CPS demande un arrêt du développement de la réglementation, jusqu'à ce que leur rôle soit précisé

En 2007 le Parlement décidait d'instaurer une concurrence loyale, destinée à réduire les coûts, entre tous les hôpitaux, qu'ils soient publics ou privés. Or la Confédération et les cantons n'ont depuis lors cessé d'adopter des mesures de politique de la santé qui limitent la liberté de choix des patients, faussent la concurrence et engendrent des coûts bureaucratiques élevés. Les cantons introduisent peu à peu une économie planifiée dans le secteur de la santé, subventionnent parfois massivement leurs propres établissements et acceptent, au détriment des patients, un rationnement et une diminution de la qualité des soins à moyen terme. Cliniques Privées Suisses (CPS) demande donc un arrêt du développement de la réglementation, jusqu'à ce que le rôle des cantons soit précisé.

L'étude publiée ce week-end par l'Université de Bâle sur les différences de tarifs et de financement entre les divers cantons et hôpitaux de soins somatiques aigus montre clairement où et comment ont lieu les subventionnements croisés, cachés ou non. La multiplicité des rôles des cantons (propriétaire, responsable du financement, planificateur, autorité de surveillance, police sanitaire, arbitre) constitue un problème majeur de gouvernance, dont on peut maintenant mesurer l'ampleur des dégâts pour l'année 2016 également:

- Les assurés et les contribuables passent inutilement à la caisse: un total de plus de 2,3 mrd de fr. de subventions croisées a été versé en 2016, presque autant que les années précédentes. Les cantons enregistrent des évolutions très différentes. Ainsi, les subventions totales ont augmenté massivement depuis 2013 dans les cantons de Vaud (+ 30 %) et de Saint-Gall (+ 25 %).
- Les hôpitaux privés travaillent systématiquement à des tarifs inférieurs: en 2016 aussi, le tarif de base moyen corrigé des hôpitaux publics/subventionnés était d'au moins 500 fr. plus élevé que celui des hôpitaux privés, ce qui confirme les calculs du Surveillant des prix pour ce domaine.

Le Parlement a demandé à plusieurs reprises au Conseil fédéral de se pencher sur les dysfonctionnements générés par la multiplicité des rôles des cantons. Mais en raison des craintes suscitées par ces derniers, rien n'a été entrepris. CPS demande donc que le développement de la réglementation en matière de politique de la santé soit jugulé jusqu'à ce que le rôle des cantons soit enfin précisé:

- soit l'Etat est propriétaire et assume la responsabilité de fournisseur de prestations, ce qui l'amène à renoncer à ses autres responsabilités (régulateur, propriétaire, contributeur financier, autorité de surveillance, police sanitaire et arbitre dans les négociations tarifaires),
- soit les participations détenues par l'Etat dans les établissements fournisseurs de prestations sont aliénées ou rendues indépendantes, et une interdiction d'influer sur la gestion s'applique après un délai transitoire.

Renseignements:

Beat Walti, conseiller national, président de CPS, +41 79 296 72 25

Guido Schommer, secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch

L'étude «Tarif- und Finanzierungsunterschiede im akutstationären Bereich zwischen öffentlichen Spitälern und Privatkliniken» de l'Université de Bâle est publiée ici:

<http://www.privatehospitals.ch/fr/news/detail/tarif-und-finanzierungsunterschiede-im-akutstationaeren-bereich/>

Vous trouverez davantage de chiffres actuels sur les cliniques privées de Suisse sur le lien suivant:

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/180507_CPS_Rapport_2018.pdf